

Le, 16 Juillet 2018

Contribution de Greenpeace France à l'enquête publique sur l'étude d'impact pour le projet de forages exploratoires Guyane Maritime de Total E&P Guyane

Préambule :

Greenpeace tient à rappeler que Total a également soumis une Etude d'Impact Environnementale (EIE) pour le forage de 5 puits exploratoires, au Brésil, dans la région de l'Amapa, au large de l'embouchure du fleuve Amazone. Le 30 mai 2018, l'Ibama, l'agence brésilienne en charge des licences environnementales, a rejeté pour la 4ème fois l'EIE de Total et a donné 4 mois supplémentaires à l'entreprise pour fournir des éléments complémentaires satisfaisants. Les projets de Total au Brésil présentent de nombreuses similitudes avec le projet Guyane Maritime, c'est pourquoi Greenpeace invite les autorités françaises à consulter les différentes notes techniques produites par l'Ibama et les avis du Procureur fédéral de l'état de l'Amapa, au sujet des EIE de Total au Brésil. En effet, les raisons du rejet des différentes EIE pour ces forages exploratoires sont tout aussi valables pour le projet de forage en Guyane. Les potentiels impacts sur la biodiversité, notamment sur le Récif de l'Amazone et les mangroves, la modélisation d'une possible marée noire, le risque qu'une marée noire atteigne les pays limitrophes, en particulier la Guyane, la faiblesse des mesures proposées en cas d'accidents, sont les principaux points mis en avant pour les rejets de l'EIE de Total par l'Ibama.

1. Une technique de forage dont les risques ne sont pas suffisamment pris en compte

Total entend forer d'abord un premier puits, Nasua, suivi de 4 autres puits si le premier forage est positif. Ces 5 puits se situeront à une profondeur proche de 2000 mètres, il s'agit donc d'un forage « ultra profond » souvent considéré comme une technique « non conventionnelle ». Depuis la catastrophe de Deepwater Horizon les risques liés aux forages en grande profondeur ont été largement documentés. Ils sont détaillés dans le rapport publié par Greenpeace France sur les projets de forage de Total dans le nord du Brésil¹. Le risque d'incident, d'accident, voire de marée noire à cause d'une éruption de puits, augmente proportionnellement avec la profondeur. Nous tenons également à préciser que le risque d'éruption de puits est également plus important durant la phase d'exploration.

¹https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/05/Recif_Amazone_Total_risque_inacceptable_Greenpeace.pdf?_ga=2.69454743.684709494.1531404684-1103074203.1529484870

En outre, dans son avis² rendu public le 30 mai 2018, l'Autorité Environnementale (AE) souligne que ni les risques spécifiques liés au forage ultra profond, ni les cas d'accidents n'ont été suffisamment pris en compte, en particulier le cas de l'accident de Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique.

2. Des conditions océanographiques qui n'ont pas permis jusqu'à présent l'exploitation pétrolière de la région

Les conditions océanographiques extrêmes de la région sont également un facteur aggravant les risques pendant les phases de forages rendant les conditions opérationnelles encore plus compliquées. Elles augmentent aussi les menaces pour la biodiversité en cas de marée noire. La région est soumise à de très importants courants qui varient fortement au cours de l'année. La réflexion du courant nord brésilien peut donner lieu à des tourbillons qui se dirigent pendant une période de l'année vers le nord-ouest à une vitesse entre 3 et 7 nœuds. En surface des courants supérieurs à 5 nœuds sont fréquents pendant la première partie de l'année, la période prévue pour le premier forage. Selon les profondeurs les courants peuvent avoir des directions qui s'inversent au long de la colonne d'eau. L'accumulation du vent, de la houle, des courants, tous plus forts pendant la saison du premier forage n'a pas été suffisamment prise en compte. Au Brésil, dans l'embouchure de l'Amazone, sur 95 tentatives de forages, 30 ont dû être abandonnées³.

3. Une charge en sédiments qui aggrave les risques en cas de marée noire

La densité de l'eau sur la longueur de la colonne d'eau et la forte teneur en sédiment liée à l'influence du fleuve Amazone sont des facteurs qui augmentent les risques notamment en cas de marée noire. Plus l'eau est chargée en sédiments, plus la proportion d'hydrocarbures atteignant le fond marin est importante, augmentant notamment la menace de pollution pour la biodiversité liée au Récif de l'Amazone. L'EIE ne tient pas compte de cette forte turbidité de l'eau et des interactions entre la nature des hydrocarbures et les particules susceptibles de les transporter et de se déposer sur les fonds marins.

L'importance des sédiments a aussi pour conséquences de rendre le talus du plateau continental très instable, comme le souligne l'EIE. Le projet se situe au début de la plaine abyssale, à une vingtaine de kilomètres du talus, dans un milieu principalement envasé par les sédiments. On constate une érosion du talus en raison des déplacements des sédiments avec les courants, ce qui provoque des déséquilibres et engendrent des éboulements de blocs, des glissements de sédiments, des coulées de débris, des courants de turbidité. Par ailleurs, les séismes de faible ampleur notés en Guyane sont dus à un affaissement soudain de sédiment sur le plateau continental. Il serait donc nécessaire d'intégrer les risques d'effondrement du talus sur le site et les installations de forage.

² http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/180530_-_forages_total_guyane_973_-_delibere_cle548236-1.pdf

³ https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/05/Recif_Amazone_Total_risque_inacceptable_Greenpeace.pdf?_ga=2.69454743.684709494.1531404684-1103074203.1529484870

4. Une gestion impossible des rejets et déchets toxiques de forage

Les fluides de forages les plus toxiques, ou les boues de forages contenant des polluants ou chargées en métaux lourds, doivent être ramenés à terre. Où seraient stockés et traités ces fluides et boues de forage contaminés ? C'est évidemment impossible en Guyane, car aucune filière de traitement adaptée n'est présente sur place. Il serait absurde de ramener ces déchets en métropole, il est donc question d'exporter ces déchets toxiques dans les pays pétroliers voisins. Or cela pose de nombreuses questions : comment les transporte-t-on ? Sur quelles distances ? Quelles sont les infrastructures présentes dans ces pays pour traiter et stockés dans le respect des normes internationales ces produits polluants ? Est-ce que l'exportation vers les pays pétroliers voisins de ces déblais de forage souillés est compatible avec la convention de Bâle qui encadre l'exportation de déchets toxiques ? Pour toutes ces raisons, en l'absence de capacité de gestion des déchets toxiques sur place, en Guyane, il semble impossible d'envisager l'ouverture des travaux d'exploration.

5. Une modélisation incomplète de la dispersion d'une possible marée noire

Aucune analyse proposée dans l'EIE, ne permet la mesure des impacts sur le milieu marin d'une marée noire. Une seule carte de la modélisation d'une dérive de nappe d'hydrocarbures est fournie. Cette unique modélisation ne tient pas compte de la variabilité saisonnière des courants qui est très forte dans le secteur. Comme pour l'EIE des projets de forages au Brésil, les données manquent pour une modélisation fiable, les séries temporelles sont trop courtes.

Au sujet de la méthodologie utilisée pour la modélisation, l'Autorité Environnementale (AE) est très critique dans son 1^{er} avis. L'AE souligne que cette approche ne constitue pas une modélisation réaliste des conditions de dispersion d'une nappe correspondant à un scénario réel, elle ne permet pas d'envisager l'ensemble des hypothèses les plus défavorables, puisque le résultat correspond à une moyenne lissée d'un certain nombre de scénarios, et ne traite pas non plus des éventuels forages d'appréciation qui suivrait, susceptibles d'être réalisés à d'autres périodes de l'année.

Les impacts probables sur le talus continental et sur les marches du plateau continental et donc sur le Récif de l'Amazone, ne sont pas non plus pris en compte dans l'EIE. Face aux nombreuses lacunes de la modélisation, Il est donc indispensable de revoir cette modélisation en intégrant les impacts sur le fond marin, y compris les risques d'atteindre le Récif de l'Amazone et de produire des modèles permettant de mieux comprendre les risques pour les écosystèmes côtiers, en particulier la ceinture continue de mangrove qui s'étend du Brésil jusqu'au Venezuela.

6. Recours aux Dispersants

La stratégie proposée par Total, en cas de marée noire, repose sur l'utilisation massive de dispersants chimiques. Leur composition n'est pas précisée dans l'EIE. Les effets sur la faune et la flore marines ne sont pas décrits, alors que l'utilisation de dispersants a un impact important sur la biodiversité. Il faut rappeler que les dispersants ne réduisent pas le volume de pétrole dans l'eau mais le disperse, et le principal avantage est que moins de pétrole atteint la côte. En revanche l'inconvénient majeur des dispersants chimiques est bien leur toxicité pour la biodiversité, notamment celle du Corexit. Dans ce cas les écosystèmes, en particulier du

fond marin, sont exposés à une double contamination, en premier lieu celles des hydrocarbures puis celle des produits et solvants chimiques des dispersants⁴.

Les dispersants chimiques peuvent avoir un effet létal ou sub-létal sur les larves présentes dans la colonne d'eau et sur les habitats. Il a été documenté⁵ dans le cas de Deepwater Horizon que l'usage des dispersants avait contribué largement à la perte de biodiversité benthique.

7. Risques liés à une éruption de puits

L'éruption d'une tête de puits est le risque principal lors de forage exploratoire, elle peut avoir pour conséquence une marée noire majeure. C'est ce qui s'est produit avec l'accident de Deepwater Horizon, à la suite de l'éruption du puits, les hydrocarbures se sont écoulés pendant 90 jours. Lors du forage, si l'équilibre entre la pression des hydrocarbures vers le haut et l'injection sous pression des boues de forage n'est pas obtenu, l'augmentation de la pression peut aller jusqu'à l'éruption ou l'explosion. Dans son plan de lutte contre les marées noires Total envisage d'utiliser un dôme de confinement pour mettre fin à l'éruption du puits. Or le dôme de confinement le plus proche se trouve à Rio de Janeiro au Brésil, donc à plusieurs milliers de kilomètres du site de forage. En outre, ce dôme est mutualisé entre toutes les compagnies pétrolières opérant dans les eaux brésiliennes ; Total n'envisage pas la présence permanente du dôme à proximité du site, ni la présence de navire de lutte contre la pollution.

Il faut noter que du fait de la force des courants, la pose d'un dôme de confinement serait extrêmement complexe. Que cela soit pour la pose d'un dôme, ou pour le forage d'un puits de dérivation, le temps d'intervention ne permettrait pas d'éviter une catastrophe environnementale de grande ampleur. En effet, d'après Total il faudrait plus de 30 jours pour envisager de poser le dôme de confinement.

8. Un risque pour les pays voisins

La dynamique des courants montre qu'en cas de marée noire la pollution des hydrocarbures pourrait atteindre les côtes des pays limitrophes. Il s'agit d'un véritable casse-tête en termes de droit international. En effet comment seront gérés les impacts transfrontaliers ? Comment serait coordonnée la lutte contre les pollutions entre les pays concernés ? Quels seraient les régimes d'indemnisations ?

Ces informations ne figurent pas dans l'EIE. Or un certain nombre de ces pays qui pourraient voir une marée noire arriver sur leurs côtes, ne sont pas signataires de la Convention de Carthagène. Parmi les pays voisins, seul le Guyana est signataire de cette convention, mais il ne l'a pas ratifiée.

Greenpeace tient à rappeler, que le Brésil n'étant pas parti à la Convention de Carthagène, un accord bilatéral entre le Brésil et la France est en discussion, afin de pouvoir faire face aux menaces d'une marée noire transfrontalière et de répondre aux questions citées plus haut. L'Alabama a mis en avant l'absence de cet accord dans son rejet de l'EIE de Total pour ses

⁴ <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3541341/>

⁵ <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=7&ved=0ahUKEwjnmZ-F85vcAhUFuxQKHTxmCcUQFghlMAY&url=https%3A%2F%2Fwww.nrdc.org%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fguilfspill-impacts-summary-IP.pdf&usq=AOvVaw3K1JslAMpsnvi6RmQZFs>

forages au Brésil et le Procureur fédéral de l'Etat de l'Amapa, a demandé le rejet définitif des projets de Total au large de l'embouchure de l'Amazone, pour la même raison. Il est nécessaire de préciser de quelle façon les pays voisins sont informés du projet de Total en Guyane et de ses conséquences potentielles.

Dans le pire scénario envisagé, avec une fuite continue pendant 30 jours, plus de 1100 km de côtes pourrait être touchée du Guyana jusqu'à Sainte Lucie, qui se trouve à peine à 66 km de la Martinique.

9. Une découverte scientifique majeure : la présence en Guyane du récif biogénique connu sous le nom de Récif de l'Amazone

L'EIE évoque à plusieurs reprises la présence de récifs biogéniques, localisés à faible distance (moins de 20 km) des forages envisagés, à une profondeur variant entre 80 et 120m.

Total confirme donc dans son étude d'impact la présence du récif dans les eaux guyanaises : « *Le récif biogénique amazonien s'étend vraisemblablement vers la Guyane [...], l'étendue de ce système récifal mésotrophique n'est probablement pas limitée dans sa partie nord à la Guyane, mais s'étend certainement jusqu'au Venezuela, voire au-delà* » et d'ajouter « *ils [ces récifs ndlr] joueraient un rôle considérable dans la productivité des pêcheries locales, en particulier celles de vivaneau et de langouste, [...] et sont considérés comme un corridor biogéographique sélectif entre les Caraïbes et le sud de l'Océan Atlantique* »⁶

Ces éléments ont été confirmés lors de l'expédition de Greenpeace en mai 2018 dans son rapport de mission⁷. Les équipes embarquées à bord de l'Esperanza ont pu confirmer l'hypothèse que le Récif de l'Amazone ne s'arrêtait pas à la frontière administrative entre le Brésil et la Guyane et qu'il était tout aussi présent dans les eaux Guyanaises. La mise en évidence très récente de cette richesse jusqu'alors jamais décrite est une nouveauté scientifique d'importance majeure concernant la richesse du patrimoine maritime guyanais. Mais, si l'importance de ce milieu naturel remarquable est bien indiquée dans l'EIE, les impacts possibles sur celui-ci ne sont pas décrits. Ni les risques de l'activité de forages, ni les impacts en cas d'accident, ne sont décrits. Or l'importance et le rôle écologique de cet écosystème sont pourtant qualifiés de « cruciaux » dans la description de l'état initial, présenté dans l'EIE. Ces lacunes dans l'évaluation des menaces pour le Récif de l'Amazone, appelle à une révision en profondeur, de l'estimation des impacts sur cet écosystème. Par ailleurs, l'EIE souligne qu'il a été suggéré que ce type de récifs joue un rôle crucial dans la résilience globale des écosystèmes marins, en permettant notamment la connectivité entre plusieurs milieux et en fournissant un refuge à diverses espèces associées. C'est également une zone de frai pour les poissons récifaux.

Enfin, l'EIE confirme les constatations de Greenpeace en mer, ces structures récifales trouvées en Guyane, sont bien le prolongement du Récif de l'Amazone documenté au Brésil, il pourrait s'étendre sur le plateau continental, dans les pays limitrophes. Ces bio-

⁶ Étude d'Impact - projet de forages d'exploration - permis Guyane Maritime - Total E&P Guyane Française - Pièce D3 - Compartiment biologique - Pages 343 et 344, ci-dessous :
<https://activestorage.cellar.services.clever-cloud.com/y85PucxEfkH8xCgbEKHoWC8E?AWSAccessKeyId=YT2VHIVZVZHS4VY1C41A&Expires=1531478470&Signature=hQifLLsPoLEAgejnRVaLJRfEr0%3D&response-content-disposition=inline%3B+filename%3D%22Guyane+Maritime+AOT+VOLUME+2+et+3+et+4+Etude+d+impact.pdf%22%3B+filename%2A%3DUTF-8%27%27Guyane%2520Maritime%2520AOT%2520VOLUME%2520%2520et%25203%2520et%25204%2520Etude%2520d%2520impact.pdf&response-content-type=application%2Fpdf>

⁷ <https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2018/07/Rapport-Intermediaire-Mission-Esperanza-Greenpeace-Guyane-2018-1.pdf>

constructions, constitués d'assemblages inédits de rhodolites, d'éponges, de coraux (plusieurs espèces de corail mou ainsi que quelques espèces de coraux à zooxanthelles), auquel de très nombreuses espèces sont associées et en interaction, qui forment le Récif de l'Amazonie, constituent un réservoir biologique majeur. C'est ce que l'EIE confirme.

10. Un projet à contre-sens des engagements de l'Accord de Paris

Dans le cadre de l'Accord de Paris et dans le contexte de la loi mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures en France, Greenpeace pose la question de la cohérence de ce projet avec les ambitions de la France en termes de lutte contre les changements climatiques et de transition énergétique. Il est important de rappeler ici que selon cet Accord, l'impératif est de laisser au moins 80% des réserves identifiées de combustibles fossiles dans les sols si on veut limiter le réchauffement planétaire en deçà de 2°C.

Cela pose la question des conséquences d'un développement de l'exploitation d'hydrocarbures par la France dans le contexte de ses engagements pris lors de la conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, conclue par l'accord de Paris, de son plan climat et du principe de l'abandon de l'exploitation d'hydrocarbures après 2040.

L'AE recommande dans son avis, d'analyser la compatibilité de l'ensemble exploration / exploitation avec les planifications nationales et territoriales relatives à l'énergie et au climat. En d'autres mots, ce projet est-il le bon choix pour la Guyane ? Est-ce vers les énergies fossiles et une économie de rente que la Guyane doit se tourner ?

11. Quel modèle de développement pour la Guyane : économie de rente ou énergies du futur ?

Enfin, ce projet n'apporterait ni emplois, ni infrastructures, ni autres retombées économiques pour les guyanais. En revanche, toute marée noire aurait un impact économique pour la Guyane, au-delà des menaces pour son environnement marin et littoral.

Le seul bénéfice économique pour la région serait la rente pétrolière que lui verserait Total. De nombreux exemples récents ont montré que pour les pays reposant sur la rente pétrolière, les fluctuations du cours du baril, peuvent ruiner des économies nationales dans leur ensemble (Cas de l'Etat de Rio au Brésil ou Cas du Venezuela). Si les autorités guyanaises utilisent cette rente comme un apport régulier, pour les dépenses de la collectivité, la région s'expose à des graves déconvenues, soit en cas de baisse significative du cours du baril, soit lorsque la période d'exploitation arrivera à échéance.

Conclusion : un avis négatif de Greenpeace

Greenpeace recommande aux autorités en charge d'attribuer les autorisations de forage à l'entreprise pétrolière Total, de ne pas autoriser ce projet risqué. La France, pour être cohérente avec ses ambitions internationales en termes de lutte contre les changements climatiques et de protection de la biodiversité, doit se tourner pour la Guyane vers un projet de société qui favorise le développement des énergies renouvelables, la protection de ressources naturelles et le développement d'une pêche et d'une agriculture durable, afin de valoriser la richesse d'un territoire unique pour la France.

Aussi, la priorité aujourd'hui est d'appliquer un principe de précaution afin de poursuivre et de renforcer la collaboration scientifique en cours, entre chercheurs français, chercheurs brésiliens voire également les chercheurs issus d'autres pays voisins ou de la sous-région, afin de pouvoir étudier les nombreuses hypothèses et questions que pose le Récif de l'Amazone et appréhender de façon plus spécifique le rôle écologique de cet écosystème dans la préservation des ressources dont dépendent les guyanais.

Contacts:

Edina Ifticene, chargée de campagne Océans, edina.ifticene@greenpeace.org

François Chartier, chargé de campagnes Océans, francois.chartier@greenpeace.org

Contact presse :

Angelina Pineau angelina.pineau@greenpeace.org